****

**Données financières des Métropoles**

**Enquête 2019**

***Introduction sur le cadre d’enquête 2019***

Au-delà de la représentation des enjeux de l’entretien routier au niveau national pour l’ensemble des acteurs, les données collectées par l’ONR ont vocation a progressivement devenir un outil d’aide à la décision pour chaque gestionnaire de voirie. Parmi les enjeux qui relèvent de ce constat, les résultats de l’ONR participent à resituer la mission d’entretien des routes par rapport aux autres missions de la collectivité et ainsi, constituent un outil de dialogue avec les élus ou les partenaires, un outil pouvant également guider les choix d’organisation interne.

Dans cette logique, une partie comportant des calculs automatiques est proposée à la fin du questionnaire (rubrique F « Calculs automatiques pour graphiques »). Les graphiques générés par ces lignes permettront à la collectivité de se situer par rapport aux moyennes et ratios du rapport général annuel. Ils ont été conçus dans l’optique d’être utilisés pour illustrer les rapports d’orientation budgétaire ou les rapports d’activité.

Pour garantir un taux de réponse optimal et une exploitation pertinente, l’enquête sur les données financières se concentre sur l’identification claire de ce qui relève des dépenses patrimoniales pour les chaussées et les ouvrages d’art. Il apparaît essentiel, avant d’entamer le recensement des données demandées, d’identifier un cadre référent qui sera l’interlocuteur de l’IDRRIM pour la conduite de la démarche et l’interface avec les différents services concernés de la collectivité. Le retour d’expérience montre que, selon les organisations, il convient à minima d’associer les personnes maîtrisant : la lecture des comptes administratifs, la programmation des investissements routiers, les effectifs affectés aux différentes missions de la route et les charges de personnel qui en résultent. Les indications qui suivent proposent d’accompagner dans la réponse aux questions.

Le cadre d’enquête ci-dessous intègre des modifications retenues après les échanges organisés par l’IDRRIM au sein d’un « Comité Technique Miroir », réunissant des représentants des services de collectivités ayant participé à l’enquête 2018. Ces modifications visent à préciser davantage l’identification des dépenses d’entretien patrimonial et à fournir des éléments plus précis pour la comparaison avec les autres gestionnaires du réseau routier. . Ils portent sur plusieurs points du questionnaire dont voici le détail :

Pour les données ressources humaines,

* Une précision est apportée à propos de l’identification des agents consacrés à la voirie (gestion/ingénierie ; sur la route et autres agents). Les agents affectés à des missions de propreté ne sont pas concernés par le cadre d’enquête. L’information attendue concerne ainsi les agents déployés dans le cadre d’une gestion patrimoniale de la voirie, c’est-à-dire tous les agents hors propreté en équivalent temps plein.

Pour les données de fonctionnement,

* Une identification des charges pour les agents affectés à des travaux d’investissement en régie afin de ne pas fausser la dépense réelle de fonctionnement sur la voirie, dans les comparaisons entre métropoles.

***Documents de base nécessaires pour répondre à l’enquête***

* Comptes administratifs 2016, 2017, 2018 et annexes (y compris budgets annexes où sont retracées des dépenses de voirie) ;
* Budget primitif 2019 et annexes (y compris budgets annexes où sont retracées des dépenses de voirie) ;
* Tableau des effectifs affectés et pourvus à la voirie et/ou organigrammes détaillés 2016 à 2019 ;
* Programmes détaillés des travaux réalisés ou prévus (en crédits de paiement prévisionnels) 2016 à 2019 ;
* Coût moyen d’un agent de catégorie C de la filière technique dans la collectivité 2016 à 2019 ;
* Appui sur les données analytiques des services en charge de la voirie.

Afin d’en faciliter le remplissage et l’exploitation, ce cadre d’enquête est prérempli des données indiquées par le gestionnaire lors de l’enquête 2018.

A ce titre, l’ensemble des données indiquées en bleu correspondent à celles renseignées lors de l’enquête réalisée en 2018 ; les cases indiquées sur fond jaune correspondent à des données antérieures à corriger ou bien à des nouveaux items à renseigner.

Notas importants :

* Le périmètre de l’ensemble des données doit correspondre à celui des kilométrages de voirie gérés et financés par la métropole. (Classées ou non dans le domaine public).
* Les différents comptes et fonctions ont été identifiés par rapport à l’instruction comptable M57 (Cf. pages 8 à 11), version actualisée, consultable dans le détail par le lien suivant : <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/referentiel-budgetaire-et-comptable-m57> -

***Mode d’emploi***

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| A | DONNÉES GÉNÉRALES |  |
| A1 | Population | Population municipale INSEE telle que déclarée à la DGCL. Information figurant dans les données générales du budget ou du CA et disponible sur le site DGCL lien :  <https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/accueil/flux.ex;jsessionid=59145C556D6C743B9F079FDC8BADEBC1?_flowId=accueilcclloc-flow> |
| A2 | Nombre de communes | Information générale du CA. |
| A3 | Km de voirie gérée par la métropole (hors chemins ruraux) | Information générale du CA : voirie classée communale ou départementale à compétence communautaire.  Il s'agit de la longueur déclarée à la DGCL pour le calcul de la DGF.  Normalement : pour les places, longueur= surface/largeur moyenne des VC.  Pour les 2X2 voies, compter double longueur, 2X trois voies, triple longueur, etc... |
| A3a | Dont km de voirie considérée structurante | Il s’agit des voiries gérées par la métropole qu’elle considère elle-même comme structurantes. Donc voirie de catégorie 1 dans la hiérarchisation du réseau, Cf. enquête technique. |
| A4 | Km de chemins ruraux revêtus gérés par la métropole | Voirie rurale revêtue à compétence communautaire. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| B | DONNÉES RESSOURCES HUMAINES |  |
| B1 | Total agents métropole budget principal | Total des agents titulaires et non titulaires de la collectivité, en fonction (emplois pourvus), rémunérés directement sur le budget du personnel. Ce chiffre est en corrélation avec celui des charges de personnel ou assimilées  Se reporter au tableau des emplois pourvus, au rapport d'activités et à l’annexe du CA : donnée figurant en annexe IV du budget ou du CA. |
| B2 | Total des agents permanents affectés à la voirie hors propreté | Il s’agit du nombre d’agents en poste, tous grades confondus, emplois pourvus en ETP, affectés à la voiriehors propretégérée par la métropole, en budget principal et dans les budgets annexes confondus.  Cette donnée se lit sur l’organigramme nominatif, à défaut d’autre document récapitulatif.  Ce nombre ne comprend pas la quote-part des services fonctionnels travaillant pour la voirie hors directions ou services en charge de la voirie. Pour les agents des services concernés effectuant des missions hors voirie, indiquer l’équivalent temps plein affecté à la voirie.  Le total doit correspondre à l’addition des rubriques B2a, B2b, B2c. |
| B2a | Dont ETP gestion/ingénierie en charge de la maintenance patrimoniale hors propreté | Part du nombre d’agents en poste considérés comme des « cols blancs » qu’ils soient affectés au siège ou dans des services déconcentrés ou territorialisés, tous grades confondus, emplois pourvus en ETP, affectés à la voirie gérée par de la métropole, budget principal et budgets annexes confondus. Les agents encadrant des « cols bleus » mais qui ne sont pas en pratique avec eux sur le terrain sont considérés comme des « cols blancs ».  Se reporter à l’organigramme. |
| B2b | Dont ETP sur la route en charge de la maintenance patrimoniale hors propreté | Part du nombre d’agents en poste, considérés comme des « cols bleus » tous grades confondus hors propreté, emplois pourvus en ETP, affectés à la voirie gérée par de la métropole budget principal et budgets annexes confondus.  Selon les métropoles, cette mission est assurée par la métropole ou par les communes. Il ne s’agit ici des agents affectés à cette tâche uniquement si la mission est de compétence métropole. Si les agents sont polyvalents, évaluer alors la part affectée à la propreté en ETP.  Se reporter à l’organigramme. |
| B2c | Autres agents affectés à la voirie hors propreté | Calcul automatique = B2-B2a-B2b |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| C | DONNÉES FONCTIONNEMENT |  |
| C1 | Charges de personnel métropole budget principal | Se reporter au CA : total du chapitre 012 budget principal et budgets annexes additionnés. Ceci correspond aux charges de la rubrique B1. |
| C2 | Total charges agents affectés à la voirie | Calcul à faire à partir des données RH : charges de la rubrique B2.  Pour la calculer, si l’on ne dispose pas au niveau du logiciel RH de données permettant de connaître les coûts par service ou par catégorie d’agents, on pourra considérer que ce coût est approximativement celui du montant moyen par agent résultant de la division du montant de rubrique C1 par le nombre total d’agents (rubrique B1), multiplié par le nombre d’agents de la rubrique B2.  Ce résultat peut le cas échéant être affecté d’un coefficient de majoration ou de minoration, plus ou moins approximatif à partir d’éléments dont disposerait le service en charge des ressources humaines pour l’apprécier. |
| C3 | Coût moyen annuel d’un ETP gestion/ingénierie | Calcul à faire à partir des données RH : coût moyen barycentrique, tous grades confondus, charges de la rubrique B2a. Même raisonnement pour le calcul que pour la rubrique C2. |
| C4 | Coût moyen annuel d’un ETP agent sur la route | Moyenne barycentrique, uniquement agents de maintenance patrimoniale et non propreté. Même raisonnement pour le calcul que pour la rubrique C3. |
| C5 | Charges de personnel gestion/ingénierie en charge de la maintenance patrimoniale | Calcul automatique = B2axC3 |
| C6 | Charges de personnel sur la route en charge de la maintenance patrimoniale | Calcul automatique = B2bxC4 |
| C7 | Charges des agents affectés à des travaux d’investissement en régie | Il s'agit des charges de personnel affecté à des travaux imputés à la section d'investissement, par un mouvement d'ordre entre la section de fonctionnement et la section d'investissement. L'objectif d'identification de cette dépense est de ne pas fausser la dépense réelle de fonctionnement sur la voirie, dans les comparaisons entre métropoles. |
| C8 | Fonctionnement total métropole budget principal | Se reporter au CA et/ou au BP.  Il s’agit de l’ensemble des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal de la métropole (hors opérations d’ordre). Ce chiffre se trouve à la rubrique A2 des budgets ou CA (M57). |
| C9 | Fonctionnement voirie personnel compris, tous budgets annexes compris (sauf charges de personnel pour travaux d’investissement en régie). | Se reporter au CA et/ou au BP.  Il s’agit de l’addition de la rubrique C2 et de toutes les autres dépenses de fonctionnement de voirie que l’on trouve normalement en croisant les dépenses par nature et par fonctions (Voir fonctions concernées et comptes concernés en fin de document) à laquelle on soustrait les charges de personnel consacré aux travaux d’investissement réalisés en régie. |
| C10 | Fonctionnement voirie maintenance patrimoniale | Calcul automatique = C10 + C11 + C12 |
| C11 | Fonctionnement voirie maintenance patrimoniale personnel | Calcul automatique = C6-C7 |
| C12 | Fournitures de voirie maintenance patrimoniale | Calcul à faire à partir des données analytiques.  Principaux comptes concernés : 6023 et 60633 |
| C13 | Travaux d’entretien réparation de voirie confiée à des tiers (entreprises ou régies en budget annexe) | Calcul à faire à partir des données analytiques.  Principaux comptes concernés : 615-231. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| D | DONNÉES INVESTISSEMENT | Il s’agit des crédits de paiement effectivement consommés ou prévus dans l’exercice concerné. |
| D1 | Investissement total métropole budget principal (hors remboursement capital dette) | Cette donnée se trouve sur les tableaux d’équilibre général des budgets ou des CA (Total des réalisations d’équipement). Il convient de neutraliser les opérations sous mandat réalisées pour le compte tiers par la métropole dans la mesure où les sommes correspondantes figurent dans le budget d’investissement de la collectivité mandataire. |
| D2 | Investissement total métropole budgets annexes (hors remboursement capital dette) | Idem pour budgets annexes. |
| D3 | Investissement total métropole | Calcul automatique = D1+D2 |
| D4 | Investissement voirie budget principal | Se reporter au CA et BP.  Il s’agit des dépenses d’investissements concernant toutes les fonctions (5,6,7,8) concernant des dépenses de voirie. |
| D4a | Dont travaux de grosses réparations chaussées | Opérations de grosse maintenance sans modification significative de la géométrie : renforcements, revêtements de chaussée.  Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| D4b | Dont travaux de grosses réparations des ouvrages d’art | Opérations sur les ouvrages d’art, de grosses réparations ou de petites améliorations n’impactant pas de façon conséquente les conditions de circulation avant/après travaux.  Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| D4c | Dont travaux d’investissement sur réseau structurant (travaux, hors grosses réparations) | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (CA ou BP). |
| D4d | Frais d’études |  |
| D4e | Terrains de voirie |  |
| D4f | Matériel et outillage de voirie |  |
| D4g | Autres opérations d’investissement sur voirie | Calcul automatique = D4-D4a-D4b-D4c-D4d-D4e-D4f. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| E | RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS PAR TYPE DE VOIRIE |  |
| E1 | Investissement voirie zones d’activités | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| E2 | Investissement voirie structurante hors zones d’activités | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| E3 | Investissement autres voiries | Calcul à faire à partir des programmes réalisés ou prévus (BP). |
| E4 | Total | Calcul automatique = E1+E2+E3. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| F | EXPLOITATION DES DONNÉES POUR RAPPORT ANNUEL | Ces rubriques ne sont pas à renseigner. Il s’agit de calculs automatiques concordant avec certaines figures du rapport et vous permettant de resituer votre collectivité dans les résultats d’ensemble de l’échantillon. |
| F1 | **Dépenses d’investissement** |  |
| F1a | Hors voirie | Soustraction de l’investissement voirie (D4) à l’investissement total de la collectivité (D3). |
| F1b | Avec voirie | Report de la donnée en D4. |
| F2 | **Dépenses de fonctionnement** |  |
| F2a | Hors voirie | Soustraction du fonctionnement voirie (C9) au fonctionnement total de la collectivité (C8). |
| F2b | Avec voirie | Report de la donnée en C9. |
| F3 | **Part des dépenses d’investissement par rapport aux dépenses de fonctionnement** |  |
| F3a | Investissement | Investissement voirie. |
| F3b | Fonctionnement | Fonctionnement voirie. |
| F4 | **Répartition des dépenses de fonctionnement** |  |
| F4a | Charges de personnel | Report de la donnée en C11. |
| F4b | Travaux d’entretien | Report de la donnée en C13. |
| F4c | Fournitures de voirie | Report de la donnée en C12. |
| F5 | **Répartition des dépenses d’investissement voirie** |  |
| F5a | Grosses réparations sur chaussée | Report de la donnée en D4a. |
| F5b | Grosses réparations sur ouvrages d’art | Report de la donnée en D4b. |
| F5c | Travaux d’investissement sur réseau structurant | Report de la donnée en D4c. |
| F5d | Frais d’études | Report de la donnée en D4d. |
| F5e | Terrains de voirie | Report de la donnée en D4e. |
| F5f | Matériel et outillage de voirie | Report de la donnée en D4f. |
| F5g | Autres opérations d’investissements | Report de la donnée en D4g. |
| F6 | **Evolution dépenses de voirie au km** |  |
| F6a | Investissement voirie au km | Investissement voirie sur le nombre de km gérés par la collectivité (D4/A3+A4). |
| F6b | Fonctionnement voirie au km | Fonctionnement voirie sur le nombre de km géré par la collectivité (C9/A3+A4). |
| F7 | **Evolution dépenses de voirie au km : grosses réparations** |  |
| F7a | Grosses réparations chaussée au km | Grosses réparations chaussée sur le nombre de km (D4a/A3+A4). |
| F7b | Grosses réparations ouvrages d’art au km | Grosses réparations ouvrage d’art sur le nombre de km (D4b/A3+A4). |
| F8 | **Répartition des effectifs** |  |
| F8a | Total agents collectivité | Report de donnée en B1. |
| F8b | Total agents hors voirie | B1-B2 |
| F8c | Total agents voirie | Report de donnée en B2. |
| F9 | **Répartition des agents voirie** |  |
| F9a | Agents ETP gestion/ingénierie en charge de la maintenance patrimoniale | Report de donnée en B2a. |
| F9b | Agents ETP sur la route en charge de la maintenance patrimoniale | Report de donnée en B2b. |
| F9c | Autres agents affectés à la voirie | Report de donnée en B2c. |
| F10 | **Dépenses de voirie par km pour 1 000 habitants** |  |
| F10a | 100 habitants pour 1 km | Il s’agit de multiplier la population par le nombre de km, le tout rapporté sur 100 : [A1\*(A3+A4)]/100 |
| F10b | Fonctionnement par km pour 1 000 habitants | Rapporter la dépense de fonctionnement à la donnée obtenue en F10a, le tout multiplié par 10 pour obtenir un ratio pour 1 000 habitants :  (C9/F10a)\*10 |
| F10c | Investissement par km pour 1 000 habitants | Idem pour la dépense d’investissement voirie : (D4/F10a)\*10 |
| F11 | **Grosses réparations voirie par km pour 1 000 habitants** | Le procédé de calcul pour les dépenses de grosses réparations est identique à celui des dépenses de fonctionnement et d’investissement. |
| F11a | Grosses réparations chaussées par km pour 1 000 habitants | (D4a/F10a)\*10 |
| F11b | Grosses réparations OA par km pour 1 000 habitants | (D4b/F10a)\*10 |
| F12 | **Nombre d’agents pour 100 km** |  |
| F10a | Agents ETP gestion/ingénierie en charge de la maintenance patrimoniale pour 100 km | Agents rubrique B2a \* 100 sur le nombre de km (A3+A4). |
| F10b | Agents ETP sur la route en charge de la maintenance patrimoniale pour 100 km | Agents rubrique B2b \* 100 sur le nombre de km (A3+A4). |

***Informations relatives à l’instruction Métropoles M57***

Ci-dessous les fonctions et les comptes concernés par les dépenses de voirie, issues de l’instruction comptable M 57, applicable aux métropoles et collectivités territoriales uniques. (Consultation sur le site de la DGCL <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/referentiel-budgetaire-et-comptable-m57>)

Les rubriques du questionnaire financier « données fonctionnement » et « données investissement » sur la voirie résultent du croisement des comptes et des fonctions concernés.

Selon les métropoles, les dépenses peuvent aussi être prises en compte sur le budget principal ou sur des budgets annexes dans les domaines des transports, de l’aménagement urbain, des zones d’activité, etc.

Dans tous les cas, les principales fonctions concernées sont la 51 (aménagement et services urbain), la 84 (voirie) au sein de la fonction 8 (transports), la fonction 7222 (propreté urbaine et nettoiement). Dans certaines métropoles, les dépenses de voirie sur les zones d’activité sont comptabilisées dans la fonction 6.

Les principaux comptes, au-delà des dépenses de personnel sont les suivants :

**En fonctionnement**

* 6023 Fournitures de voirie
* 60633 fournitures de voirie
* 615231 entretien et travaux de voirie
* Comptes de dépenses de personnel

**En investissement**

* 21112- Terrains de voirie,
* 2151- Réseaux de voirie
* 23151 - Réseaux de voirie
* 2152 - Installations de voirie
* 23152 - Installations de voirie
* 21573- Matériel et outillage de voirie

**Les fonctions concernées**

* Fonction 5 : aménagement des territoires et habitat
  + 50 - services communs (à répartir par sous-fonction 5X, au prorata du poids de chacune)
  + 51 - aménagements et services urbains
    - 510 - services communs (à répartir par sous-fonction 51Y, au prorata du poids de chacune)
    - 512 - éclairage public
    - 515 - opérations d’aménagement
    - 518 - autres actions d’aménagement urbain
  + 52 -politique de la ville
  + 58 - autres actions
    - 588 – autres actions
  + 59 - sécurité
* Fonction 6 : action économique
  + 60 - services communs (à répartir par sous-fonction 6X, au prorata du poids de chacune)
  + 61 – interventions économiques transversales
  + 63 – actions sectorielles
    - 632- Industrie, commerce, artisanat
    - 633- Développement touristique
  + 68 - autres actions
* Fonction 7 : environnement
  + 70 - services communs (à répartir par sous-fonction 7X, au prorata du poids de chacune)
  + 72-actions déchets et propreté urbaine
    - 722- propreté urbaine
      * 7222- Actions propreté urbaine et nettoiement
  + 73 - actions en matière de gestion des eaux
    - 734- eaux pluviales
    - 735 - lutte contre les inondations
  + 77 - environnement infrastructures de transport
  + 78 - autres actions
* Fonction 8 : transports
  + 80 - services communs (à répartir par sous-fonction 8X, au prorata du poids de chacune)
  + 84 - voirie
    - 843 - voirie départementale
    - 844 - voirie communautaire
    - 845 - voirie communale
    - 846 - viabilité hivernale
    - 847 - équipements de voirie
    - 848 - sécurité routière
  + 85 – infrastructures
    - Gares, autres infrastructures routières
  + 86 – liaisons multimodales

**Les comptes concernés**

* **20 immobilisations incorporelles**
  + 203-Frais d’études, de recherche et de développement et frais d’insertion
    - 2031- Frais d’études
    - 2033- Frais d’insertion
* **21 immobilisations corporelles**
  + 211 – terrains
    - 21112- Terrains de voirie
  + 215 - Installations, matériel et outillage techniques
    - 2151- Réseaux de voirie
    - 2152 - Installations de voirie
    - 2157 -Matériel et outillage technique
      * 21573- Matériel et outillage de voirie
        + 215731 - Matériel roulant
        + 215738 - Autre matériel et outillage de voirie
  + 217-Immobilisations reçues au titre d’une mise à disposition
    - 2171 – Terrains
      * 21712- Terrains de voirie
    - 2175 - Installations, matériel et outillage techniques
      * 21751 Réseaux de voirie
      * 21752 Installations de voirie
* **23- immobilisations en cours**
  + 2315 - Installations, matériel et outillage techniques
    - 23151 - Réseaux de voirie
    - 23152 - Installations de voirie
  + 2317 - Immobilisations reçues au titre d’une mise à disposition
    - 23175 Installations, matériel et outillage techniques
      * 231751 Réseaux de voirie
      * 231752 Installations de voirie

**3 – Comptes de stocks et encours**

* **32- autres approvisionnements** 
  + 323- fournitures de voirie
* **33 - en cours de production de biens**
  + 335 Travaux en cours
    - 3354 - Études et prestations de services
    - 3355 – Travaux

**6 – Comptes de charges**

* **60- achats et variation des stocks**
  + 602- Achats stockés- autres approvisionnements
    - 6023 – fournitures de voirie
  + 604 – Achats d’étude et prestations de service
    - 6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)
    - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
    - 6045 Achats d’études et de prestations de services (terrains à aménager)
  + 606 – achats non stockés de matériels et fournitures
    - 6063- fournitures d’entretien et de petit équipement
      * 60633 fournitures de voirie
* **61- services extérieurs**
  + 615- entretien et réparation
    - 61523 – voiries et réseaux
      * 615231 voiries
* **62- autres services extérieurs**
  + 621**-** personnel extérieur au service
  + 622 – rémunération d’honoraires et intermédiaires
  + 625 – déplacements et missions
* **63 – impôts, taxes et versements assimilés**
  + 633- Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération
* **64 – charges de personnel**
  + 641- personnel
    - 6411- personnel titulaire
    - 6413 –personnel non titulaire
    - 6414- personnel rémunéré à la vacation
    - 6416- emplois aidés
    - 6117 – rémunération des apprentis
  + 645 – charges de sécurité sociale et de prévoyance
  + 647 – autres charges sociales
  + 648 - autres charges de personnel